

Première Tribune votre journal du 1er

Opération commando au Jardin des Halles

Annoncée sur le JDD.fr le 28 mai, les membres du collectif Accomplir ont mené le 29 mai au matin une opération éclair au Jardin des Halles. Objectif : rendre au public des zones du Jardin non touchées par les travaux de démolition frappés d'illégalité le 12 mai.



(c) A. Brunetti : La Porte du Pont Neuf libérée le 29 mai

Grilles, boulons, attaches, fils de fer,... les grilles ont été démontées méthodiquement, le matériel rangé méticuleusement et le chantier refermé soigneusement. Sans égarer un seul boulon, le démontage des grilles entourant entièrement les trois côtés de la porte monumentale du Pont Neuf, excepté celui côté rue, et "qui ne présentaient aucun danger", s'est déroulé de 8h à 8h30. Les piétons n'ont désormais plus à faire de détour pour accéder au Jardin et le public retrouve ses lieux de promenade.

Lorsque les agents du Service de la prévention et de la protection de la Ville arrivent à la Porte du Pont Neuf vers 9h30, les membres de l'association Accomplir s'attendent à un PV et donnent leurs noms et numéros de téléphone. Mais les fonctionnaires préfèrent en référer à leur hiérarchie.



(c) A. Brunetti : Le commando du Collectif Accomplir



Le 12 mai, le juge administratif annule le permis de démolir le Jardin des Halles. Le 17 mai, l'association fait constater par voie d'huissier la continuation des travaux. Du 19 au 21



(c) ATI : La Porte du Pont Neuf le 20 mai

Dépêche d'agence / ATI
Dimanche 30 Mai 2010

mai, la Mairie rend publiques certaines parties du jardin comme le Petit Train et les jeux de corde. Un retour à la normale jugé trop lent par le collectif. Après la Porte du Pont Neuf, bientôt l'espace des boulistes du côté de la rue Berger ?

N'ayant pas fait appel de la décision, l'Hôtel de Ville reconnaît implicitement son erreur et ne s'avoue pas vaincue : une nouvelle demande de permis de démolir le jardin est en préparation.

*Lire l'article du 23 mai **Le Jardin des Halles ouvert tout l'été.***

Source :

<http://www.paristribune.fr>